

Nombre de membres composant le Conseil Municipal.....	45
Membres en exercice	45
Présents ou représentés à la séance	43
Excusés.ées	8
Absents.....	2

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2021-04-25-DGS :

Charte de partenariat entre la ville et l'association la
CASA en vue de la création d'un lieu d'hébergement
pour les mineurs exilés et isolés

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le **quinze avril** les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENTS

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme VIENNEY, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, Mme INDJA, M. BERTRAND, Mme AMSELLEM-SIMONNET, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

EXCUSES-REPRESENTES

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à	Mme KLOPP
Mme LARABI	a donné mandat à	M. LACHELACHE
Mme GARNIER	a donné mandat à	M. MORA
Mme MICHEL	a donné mandat à	M. ORJEBIN
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
Mme JANIAUX	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	M. MATHIEU

ABSENTS

Mme AVOGNON ZONON, M. LEBLANC

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. CORNELIS ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le dispositif de protection des mineurs se montre de plus en plus défaillant alors que le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) augmente fortement et que ces manquements privent ces jeunes de la protection prévue par la loi et à laquelle ils ont droit ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de travailler à la mise en place d'un partenariat avec l'association la CASA en vue de la création d'un lieu d'hébergement pour les mineurs exilés et isolés ;

VU le projet de charte de partenariat ;

A LA MAJORITE

Par 41 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, M. BRUNET, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. DAUMONT-LEROUX, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, Mme JANIAUX, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme MARTINEZ, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. GUYOT, Mme INDJA, M. BERTRAND, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

M. BEDOURET, Mme CAZALS ne prennent pas part au vote

DECIDE

Article 1 : D'approuver la charte de partenariat entre la Ville et l'association la CASA en vue de la création d'un lieu d'hébergement pour les mineurs exilés et isolés.

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son/sa représentant.e à signer cette charte, et à prendre toutes les dispositions pour en assurer l'application.

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire
Pour le Maire,
Adjointe Déléguée
Anne KLOPP

Transmission électronique en
Préfecture du Val de Marne
le 21 AVR. 2021
Publication
le 22 AVR. 2021
Notification
le

Certifié exécutoire
Le Maire,
Pour le Maire,
Adjointe Déléguée
Anne KLOPP